

**Objet :**  
**Réglementation de la circulation**  
**Route des Marterays**

**Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,**

- ♦ Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L.131-1, L.511-1,
- ♦ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, livre II, et notamment ses articles L2211.1, L2212.2, L2212.5 et L2213.2,
- ♦ Vu le Code de la Route et notamment les Articles R411.27 et R411.4,
- ♦ Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,
- ♦ Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
- ♦ Vu la demande présentée par l'**Entreprise Ydems – 171 ZA de la Verrerie - 74290 ALEX** relative à des travaux de remplacement de supports pour le compte d'Enedis,
- ♦ Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation afin d'assurer le déroulement convenable de ce chantier,

## **ARRÊTE**

### **Article 1 :**

Pour permettre le bon déroulement du chantier, **la circulation, la route des Marterays, sera interdite 1 journée dans la période du 14/10/2024 au 18/10/2024.**

### **Article 2 :**

Une déviation sera mise en place, par l'entreprise chargée des travaux, via la route d'Epagny, route et la route de la Côte.

### **Article 3 :**

L'Entreprise chargée des travaux est autorisée à emprunter la route des marterays avec des véhicules de plus de 3.5T et la route de la côte avec des véhicules de plus de 6T.

### **Article 4 :**

La circulation des véhicules et la sécurité des piétons devront être assurées par l'entreprise chargée des travaux.

### **Article 5 :**

Immédiatement après leur achèvement le permissionnaire sera tenu de réparer tous dommages, de rétablir à ses frais la voie publique et ses dépendances dans leur premier état.

### **Article 6 :**

Le présent arrêté sera :

TRANSMIS A :

- ✓ Monsieur l'Adjudant Chef Commandant la Gendarmerie de Saint-Jorioz
- ✓ Monsieur le Chef de Service de Police Municipale de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Responsable du Centre de Secours de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Directeur des Services Techniques de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Président de Grand Annecy agglomération,
- ✓ Le demandeur ([m.betrioux@ydems.fr](mailto:m.betrioux@ydems.fr))

pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.  
Publié sur le site internet de la commune, [www.saint-jorioz.fr](http://www.saint-jorioz.fr)

A SAINT-JORIOZ  
Le 22/08/2024

Le Maire  
Pour le Maire et par délégation,  
Le 1er adjoint Michel BEA  
André SAINT-MARCEL

